

- Ils peuvent échanger des caractéristiques qui ne concernent pas les terres comme telles. Ainsi, en échange de terres primordiales ou de droits sur des ressources (bois d'oeuvre), le gouvernement pourrait offrir des rabais sur les prix des services achetés par la société visée (par exemple des taux réduits d'électricité).
- Les gouvernements pourraient offrir des réductions d'impôts ou des déductions en échange de droits visant des territoires ou des ressources.

En particulier à cette époque de budgets serrés, il est essentiel que le gouvernement se serve de la gamme la plus vaste possible d'outils pour acquérir des zones sauvages et les droits qui y sont rattachés. Il en résulte qu'un plus large éventail d'organismes doivent participer à l'achèvement du réseau de zones sauvages et non seulement les ministères des parcs et de la faune (par exemple les ministères responsables de la politique fiscale, de l'administration générale des terres de la Couronne, des services publics, etc). C'est là une approche qui mérite certainement d'être retenue puisque la conservation de la diversité biologique et des autres valeurs liées à la préservation qui sont essentielles à la santé de la société de demain devraient être considérées responsabilité de l'ensemble du gouvernement.

LES MESURES DE PROTECTION TEMPORAIRES

Les pressions qui s'exercent pour le développement du territoire sont très fortes, en particulier dans le sud du pays. C'est pourquoi les zones dont on envisage la protection peuvent subir les conséquences de la construction de routes, de l'exploitation forestière ou minière, etc avant qu'on ait pu procéder à l'évaluation de leur valeur. De telles activités peuvent alors compromettre la diversité biologique et réduire les options qui s'offrent pour la protection. Ainsi, sur les 122 régions de la Colombie-Britannique qu'on envisageait de préserver (selon un dénombrement effectué par The Valhalla Society en 1988) pour achever le réseau provincial de zones protégées, un tiers avait fait l'objet d'extraction de ressources ou de modifications en 1991 ou on prévoyait que l'extraction des ressources et/ou la construction de routes commencerait dans les trois ans à venir.²¹

L'évaluation des sites individuels peut nécessiter plusieurs années d'étude avant qu'on parvienne à tenir compte des considérations liées à l'extraction des ressources et à l'économie locale, et qu'on fixe les limites du territoire. De plus, il est clair qu'il faudra au moins huit ans (c'est-à-dire d'ici l'objectif de l'an 2000) pour achever les réseaux et probablement plus dans le cas du réseau des parcs marins nationaux. Par conséquent, à moins qu'on impose un moratoire sur le développement dans les zones qu'on envisage de protéger pendant qu'elles sont évaluées, il est probable que les valeurs qu'on souhaite préserver auront été détériorées et souvent même perdues.

Quand il a mis en oeuvre sa stratégie sur les zones protégées, le gouvernement de Colombie-Britannique a reconnu qu'il fallait prendre des mesures de protection temporaires à l'égard de certains des sites, mais non de tous. Les mesures prises par le Québec afin d'identifier